

SIIS D'ERVAUVILLE – FOUCHEROLLES – ROZOY LE VIEIL

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS :** 09

**En exercice :** 09

**Présents :** 09

**date de convocation :** 24 septembre 2020

**date d'affichage :** 06 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 24 septembre 2020 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

**Étaient présents :** Michaël BRANGER, Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Vanessa DEL MORAL, Patrick ORTH, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT, Sylvette WONG

**Excusée et représentée :**

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie CARBONNELLE

**I - Huit-clos**

Malgré la situation sanitaire, il s'agit d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le Code Générale des Collectivité Territoriales.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, qui précise en effet que les séances du conseil syndical sont publiques mais que sur demande du Président ou de trois conseillers, le Conseil Syndical peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunisse à huis clos.

En raison des mesures restrictives pour freiner la propagation du Covid-19 et dans un souci d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles en respectant les consignes de sécurité sanitaire, le Président soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**PRONONCE** à l'unanimité le huis clos pour cette séance

**II - Bilan rentrée scolaire**

Le Président donne au Conseil les effectifs de la rentrée de septembre :

PSM	11	CE1	14
MSM	14	CE2	11
GSM	10	CM1	09
CP	17	CM2	10

Soit un total de 96 élèves répartis comme suit par commune :

Hors commune	06
Ervauville	38
Foucherolles	21
Rozoy	31

Concernant les enseignants, 4 titulaires sont nommées sur leur poste avec un changement à Rozoy.

Nous conservons notre créneau piscine à l'année.

Nous continuons à faire appel aux CMR, l'intervenant musique, mais uniquement pour l'école de Rozoy car les enseignantes d'Ervauville s'occupent elles-mêmes de l'atelier musique.

La rentrée s'est très bien passée.

### **III - Convention de mise à disposition du personnel**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil dont la durée est de trois ans, renouvelable. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale, après accord de l'agent intéressé.

Dans le cadre des relations entre le SIIS d'Ervauville et la 3CBO, il est proposé la mise à disposition de deux agents syndicaux, possédant les compétences nécessaires (notamment le BAFA) pour occuper cet emploi, à raison 10 heures 30 minutes de travail par semaine scolaire pour assurer les fonctions d'agent du service accueil de loisirs communautaire, à compter du 1er novembre 2020, et pour une période de trois ans, renouvelable.

En contrepartie de la mise à disposition, la 3CBO s'engage à verser au SIIS d'Ervauville une contribution annuelle au prorata du temps de travail effectué pour le compte de la 3CBO, du salaire brut plus charges patronales des intéressées. Cette contribution sera versée trimestriellement.

Les agents concernées ont souhaité cette mise à disposition en faveur de la 3 CBO et ont donné leur accord. Il est donc possible d'accepter celle-ci pour le temps de travail précité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'approuver la mise à disposition à titre onéreux de deux agents du SIIS d'Ervauville au profit de la 3CBO pour une durée de trois ans, renouvelable et un temps de travail de 10 heures 30 minutes de travail par semaine scolaire, avec effet au 1er novembre 2020

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante (celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel des agents).

**PRECISE** que les crédits et les recettes correspondants seront prévus au Budget Primitif 2021.

### **IV - Rapport de la Chambre Régional des Comptes (CRC)**

Lors de l'entretien avec le Sous-Préfet en août, nous lui avons présenté notre budget 2020 avec un déficit de 106 000€.

Le Sous-Préfet a transmis notre budget au Préfet en vue de l'obtention d'une subvention d'équilibre.

Afin que le Préfet puisse se prononcer sur notre demande, il doit saisir la Chambre Régionale des Comptes de la Région Centre-Val de Loire.

De ce fait, le Président informe le Conseil que le bureau du SIIS et Mme le Maire d'Ervauville ont eu une réunion de travail en mairie avec la Chambre Régionale des Comptes de la Région Centre-Val de Loire afin d'étudier de façon plus approfondie la situation budgétaire de l'année 2020.

Il en ressort un déficit ramené à 94 000 €.

La CRC va proposer une remise à l'équilibre budgétaire moyennant un apport supplémentaire des communes.

Ces propositions ne pouvant être tenues par aucune des trois communes, le bureau du SIIS prendra rendez-vous avec le Sous-Préfet pour argumenter notre demande de subvention.

Les années suivantes, avec cette subvention de l'Etat et l'effort déjà fait de communes, le budget du SIIS est à l'équilibre de façon pérenne.

### **V - Spectacle de Noël**

Le Président informe le Conseil que normalement était prévu un spectacle de Noël pour les enfants du regroupement en fin d'année.

Le Président propose que cette manifestation soit annulée en raison du contexte sanitaire actuel.

Les élus suivent cette proposition.

### **VI - Aide aux devoirs**

Le Président rappelle au Conseil que tous les ans était mise en place une aide aux devoirs lors du service de garderie du soir.

Or, cette année, très peu d'enfants sont concernés par cette offre.

Il a donc été décidé de ne pas renouveler la mise en place de l'aide aux devoirs.

Si les demandes évoluent en cours d'année, la décision sera revue.

Les bénévoles ont été prévenus de ce changement.

### **VII - Suppression de poste**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget syndical,

Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS à partir du 01 septembre 2020,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2020, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 25.5/35, au grade d'ATSEM

### **VIII - Tableau des effectifs**

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 septembre 2020 :

	CATEGORIE	EFFECTIFS	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>TITULAIRES</b>			
<b><i>Filière administrative</i></b>			
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	12/35
<b><i>Filière sociale</i></b>			
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	32/35
<b><i>Filière technique</i></b>			
Agent de maîtrise	C	1	3/35
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	25,75/35
Adjoint Technique Territorial	C	1	24,5/35
Adjoint Technique Territorial	C	1	22/35
Adjoint Technique Territorial	C	1	30,5/35
<b>NON TITULAIRES</b>			
<b><i>Filière technique</i></b>			
Adjoint Technique Territorial	C	1	6,75/35

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité la modification du tableau des effectifs

### **IX - Questions diverses**

#### **1/ Car scolaire**

M. Orth informe le Conseil que l'alarme qui a été posée sur le car ne fonctionnait pas et nous avons donc été siphonnés d'une centaine de litres.

Le nécessaire au niveau de l'alarme sera fait à la Toussaint.

Le nouveau circuit est très bien. Une réflexion sur le marquage au sol et un abri au nouvel arrêt est en cours.

La séance est levée à 20 heures 30

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Michaël BRANGER	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Vanessa DEL MORAL	Jacques HUC	Guy VAUDIN
Patrick ORTH	Dominique VENIANT	Sylvette WONG